

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20007**

Intitulé

MASTER : MASTER Traduction éditoriale, économique et technique, finalité : professionnelle - mention : traduction et interprétation -
Domaine : Sciences humaines et sociales (SHS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3	Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris, Chancelier des universités, Monsieur le Président de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit, 123 Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie), 136g Langues étrangères appliquées au tourisme, au commerce international, aux affaires, à la documentation ; Interprétariat et traduction

Formacode(s) :

15231 traduction

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Traduction et reformulation de textes et documents, en langue étrangère et/ou française, d'origine et de nature diverses
- Coordination sur le plan linguistique de projets d'entreprises ou d'organisations internationales
- Production, dans le contexte de l'entreprise, d'études, de rapports et de synthèses liés au domaine de la terminologie

Etre capable de: traduire des textes de toute disciplines

utiliser des terminologies adaptées pour reformuler le sens avec une phraséologie pertinentes

Maîtriser l'usage des outils informatiques du traducteur

Posséder les qualités d'adaptation, d'ouverture, de réactivité et de capacités d'apprentissage permettant de répondre à l'extrême variété des besoins de traduction et des conditions d'exercice de la profession.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de l'industrie et du commerce, fonction publique et organisations internationales (ONU, UE, FMI, BCE, UNESCO, OCDE, etc.), en France et à l'étranger.

Secteur de la traduction et de la coordination linguistique

Types d'emplois accessibles :

Traducteur

Traducteur-localisateur

Traducteur-réviseur

Coordinateur linguistique

Chef de projet traduction

Rédacteur technique

Terminologue

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1108 : Traduction, interprétariat

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Obtention d'un crédit de 120 ECTS (European Credit Transfer System), soit 30 ECTS par semestre universitaire.

Master 1 : Maîtrise d'une méthode professionnelle du traducteur

Cours magistraux :

Théories de la traduction

Analyse du discours

Économie et vie des affaires

Espace européen

Terminologie

Droit comparé

Approche par corpus

Ateliers :

Traduction générale

Traduction économique

Traduction technique et scientifique

Lecture active et recherche documentaire

- Préparation à la traduction spécialisée
- Expression en langue maternelle et en langue étrangère

Master 2 : Acquisition des compétences

Cours magistraux et ateliers :

- Introduction aux spécialisations
- Organisations internationales
- Écriture et traduction

Ateliers :

- Traduction économique
- Traduction technique et scientifique
- Méthodologie de la traduction juridique
- Outils informatiques du traducteur

Stage :

Stage en milieu professionnel (de six semaines au moins), en France ou à l'étranger, avec rédaction d'un rapport et soutenance. L'ESIT, qui entretient des liens étroits avec le monde du travail, propose de très nombreux stages et beaucoup d'étudiants choisissent d'effectuer, au cours de leurs études, plusieurs stages ouvrant sur différents aspects du métier de traducteur.

Mémoire :

Élaboration d'un mémoire de traduction portant sur un sujet spécialisé. Ce travail de recherche fait l'objet d'une soutenance devant un jury composé du directeur de mémoire et d'un autre enseignant. Les soutenances sont publiques.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat d'apprentissage	X	NON
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements - Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur
En contrat de professionnalisation	X	NON
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES (Validation des Etudes Supérieures) - Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels) - Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels - Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Certifications reconnues en équivalence : Mutualisation d'enseignements, dans le cadre de la COMUE Sorbonne Paris Cité, avec la spécialité de master <i>Didactique du français langue étrangère (Université Paris 7)</i></p>	<p>Échange d'étudiants et/ou d'enseignants dans le cadre d'accords avec des universités situées en Argentine, Chine, Espagne, Monde arabe, Israël et Russie et programme Erasmus, CIUTI et EMT, notamment</p>

Base légale

Référence du décret général :

Pour les masters :
 Arrêté du 25/04/02, publié au JO du 27/04/02

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Dans le cadre du système LMD, le premier arrêté ministériel d'habilitation n° 20050840 de cette spécialité, émanant de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) est en date du 20 octobre 2005, pour la période allant de 2005/2006 à 2008/2009. Cette spécialité était à l'origine un des parcours de la spécialité "Sciences de la traduction et de l'interprétation" de la mention "Sciences du langage".

L'habilitation de cette spécialité a été renouvelée, par la même autorité ministérielle, par un arrêté en date du 17 septembre 2009, sous le même numéro, pour la période 2009/2010 à 2013/2014.

Enfin, le 17 décembre 2014, un arrêté ministériel d'accréditation a été délivré à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 par la DGESIP, B1-2. Ledit arrêté autorise l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 à délivrer ce master pour la période 2014/2015 à 2018/2019, en tant que spécialité de la mention "traduction et interprétation" (n° 20050840)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Étudiante (Paris 3),
13, rue de Santeuil,
75005 Paris.
ove@univ-paris3.fr

<http://www.univ-paris3.fr/ecole-superieure-d-interpretes-et-de-traducteurs-esit--23131.kjsp>

Autres sources d'information :

Se reporter au site internet (lien ci-dessus) de l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs (ESIT), rattachée à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

[Site internet de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3](#)

Lieu(x) de certification :

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 : Île-de-France - Paris (75) [75005]
 École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs (ESIT), Centre Universitaire Dauphine (2ème étage)
 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
 75016 Paris
 Mél. : esit@univ-paris3.fr
 Tél. : 01 44 05 42 05

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Voir l'adresse ci-dessus

Historique de la certification :

L'ESIT forme depuis plus de 50 ans des spécialistes de la traduction, et non des traducteurs étroitement spécialisés. L'objectif de l'École est de former des traducteurs professionnels capables de s'adapter rapidement à n'importe quel domaine éditorial, économique, technique ou scientifique. L'enseignement est exigeant, adapté à la réalité du métier. Il ne vise pas à enseigner ni même à perfectionner les langues, mais à transmettre un savoir-faire, les langues étant considérées uniquement comme un outil de travail du traducteur professionnel. La formation se fonde sur la théorie interprétative développée par l'ESIT, qui considère la traduction non pas comme un exercice de transposition linguistique mais comme un acte de communication portant sur le sens. Outre leurs compétences linguistiques, les traducteurs acquièrent et perfectionnent les aptitudes indispensables à l'exercice du métier : grande ouverture d'esprit, faculté d'adaptation et d'assimilation, permettant de maîtriser rapidement les connaissances indispensables dans les domaines les plus divers.